

CHARTRE DU CONSEIL MUNICIPAL ENFANT

Commune de Montagnieu 01470

Vous recevez cette chartre aujourd'hui car votre enfant est en âge de se présenter à l'élection du Conseil Municipal Enfant de Montagnieu.

Ce document vous aidera à en comprendre le rôle et son fonctionnement.

N'hésitez pas à le lire avec votre enfant et à l'accompagner dans ses démarches de candidature si tel est son désir.

Nous remercions par avance tous et toutes les jeunes de Montagnieu qui souhaitent s'investir pour notre commune durant les deux années scolaires.

LES ELUS MUNICIPAUX MEMBRES DU CME

ROSET Jean (Maire)

ARCHIREL Yves

AROT Annick

MORIN Laurence

SAUVAGE Raymonde

Contact : mairie.montagnieu@gmail.com

SOMMAIRE :

Chapitre 1 : Les objectifs

Chapitre 2 : Le rôle du CME

Chapitre 3 : L'élection

Chapitre 4 : Le fonctionnement du CME

Annexes:

- lettre de candidature
- autorisation parentale

Chapitre 1 : Les objectifs

Le CME est composé des enfants âgés de 9 à 13 ans, quel que soit le lieu de scolarisation, résidant sur notre commune. Il a 3 grands objectifs :

- **Faire découvrir le rôle d'un Conseil Municipal**

Le conseil municipal est le premier lieu d'expression de la démocratie.

Donner à nos jeunes un rôle actif dans un conseil qui leur est dédié leur permettra d'en comprendre les règles et de découvrir le rôle d'un élu.

- **Donner la parole aux enfants**

Chaque enfant élu peut exprimer ses idées et celles des enfants qu'il représente.

Le Conseil est un lieu d'expression, de partage d'idées, afin de donner une place aux enfants dans la vie communale. Tout cela, dans le respect des autres et de l'intérêt commun.

- **Devenir un citoyen responsable**

La mise en place d'un CME permet aux enfants, pour la première fois, d'exercer leur droit de vote et ainsi de les former à devenir de futurs adultes électeurs et élus.

Le Conseil permet aux enfants de débattre, de mettre en place des actions et de les réaliser ensemble.

Chapitre 2 : Le rôle du CME

- **Proposer des projets** en lien avec la vie de la commune.

Ces projets peuvent-être des actions dans la vie locale.

- **Mettre en œuvre** les projets qui ont été votés,

et suivre les différentes étapes de leurs mises en œuvre au travers des réunions du Conseil.

- **Communiquer** sur leurs projets, auprès des autres enfants, des parents, des enseignants, de la population, sous différentes formes (vidéo, presse, affiche...).
- **Participer à la vie locale** aux côtés des adultes.

Les élus du CME participent à la vie de la commune au même titre que les adultes élus, en assistant aux cérémonies, aux inaugurations...

Chapitre 3 : L'élection

- **L'avant-élection :**

Les enfants viennent s'inscrire sur la liste électorale en mairie. Cette charte est remise, à ce moment-là, aux enfants souhaitant se présenter au CME.

- **La campagne électorale :**

Les enfants qui souhaitent être candidats aux élections doivent envoyer une demande officielle (*annexe 1*), au Maire avant le début de la campagne.

Chaque enfant candidat réalisera et transmettra en mairie une affiche de campagne (format A4) 1 à 2 semaines avant l'élection.

Elles seront présentées aux électeurs le jour de l'élection.

- **Les élections :**

Lieu : les élections ont lieu à la mairie de Montagnieu salle des conseils. La date est fixée par la municipalité.

Bureau de vote : il est présidé par un adulte.

Les élus : Le CME est composé de 7 élus maximum.

- **Le vote :**

Chaque jeune âgé de 8 à 17 ans est électeur. Il vote en cochant le/les nom(s) des enfants qu'il souhaite voir élu.

Le vote se fait à bulletin secret.

L'émargement est effectué par un assesseur du bureau de vote sur présentation d'un justificatif d'identité.

Les résultats :

Le dépouillement a lieu après le vote et se réalise avec au moins 1 représentant des jeunes et au moins un adulte.

Les résultats sont annoncés et sont affichés à la Mairie, et sont communiqués sur le site internet de la commune et sur l'application Panneaupocket.

- **La durée du mandat :**

Les enfants sont élus pour une durée de deux ans (années scolaires) et peuvent se présenter de nouveau les années suivantes.

Chapitre 4 : Le fonctionnement du CME

- Le CME se réunit en Mairie trois fois par an sur convocation personnelle avec un ordre du jour, sur un temps extra-scolaire. Un compte rendu est rédigé par les enfants avec l'aide des adultes encadrant la réunion.
- Le CME dans sa totalité ou en petit groupe, peut participer à des réunions spécifiques ou à des événements particuliers en plus, selon les besoins (actions à mener, cérémonies...).
- Le CME est encadré par au moins un adulte élu du Conseil Municipal.

L'encadrant peut proposer des actions ou des projets mais doit laisser les enfants en décider, par vote à la majorité. Il vérifie la faisabilité auprès du Conseil Municipal adulte.

Annexe 1: Lettre de candidature. **Date de dépôt limite de candidature le 07/11/2025**

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Ecole/ Collège :

Classe:

Je souhaite me porter candidat à l'élection du CME 2025 /2026.

Je m'engage à transmettre en mairie une affiche de campagne au format A4 avant le 17 novembre .

Je m'engage à participer régulièrement aux activités du CME et à représenter au mieux les jeunes de Montagnieu.

Le:

Signature:

Annexe 2: autorisations parentales

Je soussigné, M., Mme Père, mère, tuteur, responsable de l'enfant,

- l'autorise à être candidat aux élections du Conseil Municipal Enfant
- et si il est élu, l'autorise à participer régulièrement aux activités du Conseil Municipal Enfant dans ou hors de la commune, dans ce cas, j'autorise les élus à prendre leurs propres véhicules pour les trajets.
- J'autorise la Mairie de Montagnieu à prendre des photos de mon enfant dans le cadre du CME et de les diffuser dans le bulletin du village, sur son site internet, dans la presse locale ou dans tout support de communication en lien avec la commune.
- J'autorise mon enfant à rentrer seul à son domicile après les réunions ou les évènements.
- Je fournis une Assurance responsabilité civile pour l'année en cours

Je peux être contacté ou contactée au :

_____ (téléphone)

Le:

signature: